

cette question d'une manière très active. Ne serait-il pas pratique de la part des Chambres de commerce, que votre comité demanderait à s'aboucher avec l'association des manufacturiers canadiens, attendu que la question intéresse toutes les provinces et de cette façon-ci, nous pourrions nous entendre et faire une loi qui serait favorable à tous. Cela donnerait peut-être plus de poids et plus d'appui devant le gouvernement du Canada que si notre demande est isolée, attendu que notre Fédération ne comprend que les Chambres de commerce de la province de Québec.

M. S. C. RIOU. — Je comprends qu'il s'agirait de nommer un comité qui rencontrerait les autres corps du pays, pour discuter ensemble un projet de loi et surveiller sa passation à la prochaine session au lieu de l'envoyer dans une lettre et de s'en désintéresser.

M. Guillaume BOIVIN, l'un des conseillers de la Chambre de commerce du district de Montréal. — J'ai bien la confiance qu'un comité sera nommé et agira, mais il me semble que si chacun de nous prenait un engagement personnel de voir son député et lui dire: Vous, Monsieur, vous veillerez à cette loi quand elle viendra devant le gouvernement, et lui dire que depuis dix ans et plus, la question est à l'étude, et que pendant ce temps-là, le commerce et l'industrie en souffrent et, Monsieur mon député, veuillez être attentif quand la question viendra devant vous.

Sur la proposition de M. S. C. Riou, délégué de la Chambre de commerce de Fraserville, secondé par M. Fred. C. Larivière, délégué de la Chambre de commerce du district de Montréal. IL EST RÉSOLU qu'un comité composé du Président, des deux Vice-Présidents et du Secrétaire Trésorier, soit nommé pour préparer un projet de loi de faillite pour le présenter à la prochaine session du parlement fédéral et s'entendre avec les autres corps commerciaux du pays pour que des délégués soient envoyés à Ottawa pour surveiller et presser l'adoption de cette législation.

M. Joseph HUETTE, président et délégué de la Chambre de commerce de St-Hyacinthe — Avant de passer à la question suivante, il y aurait une suggestion à faire en ce qui concerne la nécessité d'une loi de faillite. Je ne sais pas si pour procéder plus rapidement, la Fédération des Chambres de commerce de la province de Québec ne devrait pas plutôt suggérer au gouvernement de nommer une commission que le gouvernement payerait lui-même. Je comprends que cette question est excessivement importante pour le pays, étant expressément d'ordre public; je crois que nous devrions nous